

L'association Vacances Ouvertes
avec le concours de l'Agence Nationale
pour les Chèques-Vacances



Partir en vacances en famille

APPEL À PROJETS 2012

Date limite d'inscription administrative :
31 janvier 2012

Notice explicative à télécharger et inscription
à effectuer **sur Internet** à l'adresse suivante :
www.vacances-ouvertes.asso.fr

Date limite d'envoi des projets : **30 mars 2012**

ATTENTION : tout dossier non complet au 30 mars 2012 ne sera pas traité.

Une aide méthodologique et financière	p.2
Adhésion à Vacances Ouvertes	
La marche à suivre	p.3
La trame de présentation du projet vacances	p.4
La charte d'instruction	p.5
Convention d'engagement	p.6
Quelques repères	
Qui contacter pour plus de renseignements ?	p.7



UNE AIDE MÉTHODOLOGIQUE AU MONTAGE DES PROJETS : des ateliers gratuits généralistes et thématiques d'analyse et d'échange de pratiques

POURQUOI ?

- **partager** son expérience, ses questionnements et ses analyses
- **prendre du recul** par rapport à ses pratiques
- **s'initier à la méthodologie de projet de vacances**

POUR QUI ?

Tous les porteurs de projets de vacances, salariés ou bénévoles mais aussi futurs vacanciers fortement impliqués dans le montage de l'action.

COMMENT ?

Les ateliers généralistes se tiennent sur 2 jours au printemps, sur toute la France.

Les ateliers thématiques se tiennent sur une journée à la même période. Les thèmes proposés sont : *Accompagner un projet vacances et impliquer les familles, établir un budget et contacter les financeurs, la place de l'accompagnateur dans le projet vacances : analyse de pratiques.*

La participation aux ateliers généralistes est obligatoire dans les régions partenaires de Vacances Ouvertes (Aquitaine, Nord-Pas de Calais, Picardie et Poitou-Charentes) pour les porteurs de projets qui déposent une demande de financement et qui n'ont pas déjà assisté personnellement à deux cycles d'ateliers.

Même si vous ne demandez pas de financement dans le cadre de cet appel à projets, vous pouvez, en tant qu'adhérent à Vacances Ouvertes, participer à ces ateliers.

Les participants choisissent leurs dates d'atelier lors de leur inscription à l'Appel à Projets entre décembre 2011 et janvier 2012. **En dehors des 4 régions pour lesquelles les ateliers sont obligatoires, les frais de transport, d'hébergement et de restauration sont à la charge des stagiaires. Ils s'engagent à se rendre aux ateliers.**

Merci de prévenir Vacances Ouvertes dès que possible si une modification est intervenue depuis votre inscription aux ateliers (changement de date, désistement, empêchement, personne supplémentaire).

UNE AIDE FINANCIÈRE AUX PROJETS VACANCES

L'aide financière apportée par Vacances Ouvertes est versée en **Chèques-Vacances**, grâce au partenariat avec l'**Agence Nationale pour les Chèques-Vacances (ANCV)**.

LES CRITÈRES :

Peuvent être soutenus, dans la limite **d'un par an et par personne, les projets de départ en vacances, collectifs ou individuels, autonomes ou accompagnés :**

- **montés conjointement par les futurs vacanciers et les structures qui portent ces projets** autour de temps de préparation collectifs et participatifs,
- visant des **objectifs tous partagés** (et donc communiqués) **qui préservent le temps des vacances**, comme un temps pour soi,
- prévoyant des **départs d'au moins 4 nuits (2 nuits pour les projets portés par des structures situées en Région Aquitaine) en France** et autres pays de l'Union Européenne à **toute période de l'année**,
- ayant un coût maximum de **70 € par jour et par personne** (transport, alimentation, hébergement, loisirs et assurances),
- prévoyant **plusieurs sources de financement**,
- avec une **participation financière directe significative** des futurs vacanciers, versée avant le départ.

Ces projets concernent des **familles** et/ou des **adultes seuls** qui ne partent pas en vacances et **qui ne partiraient pas sans une aide.**

Ce critère s'apprécie à l'aide d'un plafond de ressources :

- correspondant à un **Quotient Familial (QF) de 700 €** pour les personnes issues des territoires sensibles (politique de la ville et zones rurales) ainsi que pour celles **en situation de handicap**
- correspondant à un **Quotient Familial (QF) de 650 €** pour les autres **familles et/ou adultes seuls** dont le projet s'inscrit dans une **démarche d'insertion sociale et socioprofessionnelle** (voir tableau de correspondance RFR/Nbre de parts/ QF en page 3)

Un document justificatif sera à produire en cas de contrôle de l'ANCV et est donc à conserver pendant 5 ans.

Attention : vous ne pouvez faire appel qu'à une seule tête de réseau ANCV pour obtenir des Aides aux Projets Vacances. De la même façon, il n'est pas possible d'affecter des Aides aux Projets Vacances à des départs utilisant un hébergement Bourse Solidarité Vacances (BSV).

Plus d'informations sur le site internet de l'ANCV : www.ancv.com

ADHÉSION À VACANCES OUVERTES

Dans le cadre de l'adhésion à Vacances Ouvertes, nous vous proposons :

- Un abonnement à la **Lettre d'information bimestrielle de Vacances Ouvertes**,
- Des **études et des bilans statistiques, ainsi que le programme de formation** (application des tarifs adhérents) disponible au téléchargement et en version papier sur demande
- Un **concours photos** (ouvert aux vacanciers dont les projets auront été financés). Ce concours constitue notamment une opportunité de rencontre avec les familles après le séjour pour, éventuellement, préparer de nouveaux projets. Il est doté de **prix sous forme de Chèques-Vacances** offerts par l'ANCV ou de **prix spéciaux** offerts par les Régions partenaires.
- Des **rencontres nationales et régionales**, pour vous permettre d'échanger avec l'ensemble des acteurs concernés par le départ en vacances des non-partants.

L'adhésion à Vacances Ouvertes est annuelle. Télécharger le bulletin d'adhésion sur notre site, partie **Service aux adhérents**

**Tableau de correspondance
RFR/Nbre de parts/Quotient Familial (QF)**

Nombre de parts fiscales	RFR plafond	
	QF de 650	QF de 700
1	14 040 €	15 120 €
1,5	17 550 €	18 900 €
2	21 060 €	22 680 €
2,5	24 570 €	26 460 €
3	28 080 €	30 240 €
3,5	31 590 €	34 020 €
4	35 100 €	37 800 €
4,5	38 610 €	41 580 €
5	42 120,00 €	45 360,00 €
Par 1/2 part supplémentaire	3 510,00 €	3 780,00 €

LA MARCHÉ À SUIVRE

- 1 - Vérifiez que vous êtes **adhérent à Vacances Ouvertes** et, pour les structures financées en 2011, que vous êtes **à jour de l'envoi des différents documents demandés** (rapport d'utilisation des Chèques-Vacances ANCV, bilan financier et bilan qualitatif).
- 2 - **Avant le 31 janvier 2012 : inscrivez-vous impérativement sur notre site internet** à l'adresse : <http://www.vacances-ouvertes.asso.fr>
- 3 - **Avant le 30 mars 2012**, si vous souhaitez faire une demande de financement :
 - Envoyez-nous, **par email uniquement** et sur un même fichier (à l'adresse familles@vacances-ouvertes.asso.fr), **un projet et un budget**, même si leur rédaction n'est pas complètement finalisée (**une trame est proposée en page 4 de ce document**, ou sur notre site : <http://www.vacances-ouvertes.asso.fr/familles/apf/trame.html>).
 - **Liste des documents à fournir avant le 30 mars 2012 (qui conditionneront votre inscription à l'Appel à Projets) :**
 - la convention d'engagement Vacances Ouvertes en 2 exemplaires (à imprimer, en page 6 de ce document)
 - **Si première adhésion ou changement depuis l'année dernière :**
 - Un RIB
 - Associations : la liste des membres du bureau et/ou conseil d'administration et les statuts
 - Collectivités : délibération du Conseil municipal
 - **Attention :**
tout dossier non complet au 30 mars 2012 ne sera pas traité.
- 4 - **3 semaines avant la date de l'atelier, vous recevrez une convocation** prenant en compte, autant que possible, les choix formulés lors de votre inscription.
- 5 - Dans le cadre de la demande de financement, **une instruction téléphonique** au sujet de votre demande se fera **entre début mars et fin juin 2012**, après une prise de rendez-vous. Cet échange portera sur l'histoire de votre projet, ses finalités et objectifs, sa mise en oeuvre et son budget. L'adéquation de ce projet avec le cadre de l'appel à projets sera également évoqué.
Cette instruction s'inscrit désormais dans une charte respectant certaines valeurs, et certifiant de l'engagement des uns et des autres. Merci de la lire en page 5 de ce même document.
- 6 - **La décision concernant le financement vous est notifiée** rapidement par courrier postal. Si elle est positive, **les Chèques-Vacances sont joints à la notification** sous pli recommandé et sécurisé.
- 7 - **Les éléments d'utilisation des Chèques-Vacances seront à saisir en ligne, sur le site de l'ANCV, avant le 20 septembre 2012.**
- 8 - Avant le 15 novembre 2012, **renvoyez-nous** par courrier ou par mail, **un bilan qualitatif** de l'action co-financée et un **bilan financier**.

TRAME DE PRÉSENTATION DU PROJET VACANCES

IDENTIFICATION

Nom de la structure	
Statut : association / collectivité	
Adresse	
Téléphone	
Courriel	
Numéro de SIRET	
Numéro de récépissé en Préfecture	
Union, fédération ou réseau auquel est affiliée votre association	
Nom et fonction du représentant légal de la structure	
Nom et fonction de la personne en charge du projet	
Coordonnées si différentes du siège	
Nombre d'années de mise en œuvre du projet vacances dans la structure	

LE PROJET

- 1 • La genèse du projet
- 2 • Les familles : qui sont-elles, quels sont les critères de sélection, combien sont concernées ?
- 3 • La préparation du séjour
- 4 • Les autofinancements
- 5 • Les objectifs du projet
- 6 • Le séjour : lieu, transport, déroulement, loisirs...
- 7 • L'accompagnement : avant, pendant, après le séjour
- 8 • Les partenaires du projet
- 9 • Le budget (voir la trame simplifiée qui suit)
- 10 • L'évaluation : pour qui, par qui, pourquoi et comment ?

BUDGET

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Hébergement		Participation des familles	
Transport		CAF	
Alimentation		Conseil général	
Loisirs		Conseil régional	
Assurance		ANCV (Vacances Ouvertes)	
Frais de personnel		Ville	
Autres		Autres	

CHARTRE D'INSTRUCTION

PRÉAMBULE

Vacances Ouvertes est une association loi 1901 qui a pour objet « **de stimuler et promouvoir** auprès de tous organismes publics ou privés, **toutes actions innovantes tendant à l'insertion par le développement de la mobilité, de l'autonomie et de l'initiative** des publics jeunes et familles en difficulté dans le domaine du tourisme, des vacances, des loisirs, de l'animation et de la formation ».

NOS VALEURS

- **Les vacances comme outil d'insertion sociale** : Vacances Ouvertes propose à toutes les structures locales qui s'inscrivent dans la démarche de l'association à travailler avec elle sur la problématique à travers un partenariat ouvert et sans exclusive.
- **Le respect de la dignité humaine et la valorisation des compétences des individus** : Vacances Ouvertes soutient les projets vacances mettant les individus au cœur de la démarche et des choix qui les concerne, en mobilisant et valorisant leurs compétences, favorisant ainsi leur émancipation et la cohésion sociale.
- **Des espaces d'échange et d'apprentissage réciproques** : Vacances Ouvertes propose une collaboration fondée sur une démarche d'aller-retour systématique entre les pratiques et la réflexion (le savoir-faire de Vacances Ouvertes provient de l'analyse et de l'évaluation régulière des pratiques de terrain, de l'expérimentation de méthodes menée avec les porteurs de projets), et sur la capitalisation et la rediffusion constantes des acquis au sein du réseau. C'est dans ce cadre de contacts réguliers que peuvent s'exprimer librement les réussites comme les doutes et les tâtonnements.

LES ENGAGEMENTS DE VACANCES OUVERTES

Dans le cadre de l'instruction des projets vacances, Vacances Ouvertes s'engage :

- à assurer une **instruction téléphonique individualisée** du projet vacances,
- à assurer la **confidentialité des propos échangés** sur le temps de l'instruction dans le cadre du respect de la dignité des individus,
- à assurer un **conseil méthodologique** aux porteurs de projets,
- à assurer une **équité de traitement** des projets déposés,
- à faire part de la **décision argumentée de Vacances Ouvertes dans les plus brefs délais** et le cas échéant, à **faire parvenir les Chèques-Vacances**

Le porteur de projet s'engage :

- à **s'inscrire à l'Appel à Projets dans les délais impartis**, et à **envoyer dans les temps, les documents nécessaires** à l'instruction de sa demande,
- à se rendre **disponible pour un entretien téléphonique** entre mars et juin de l'année en cours qui permettra à Vacances Ouvertes de se saisir davantage des réalités locales afin de vérifier l'adéquation entre la demande de subvention et l'Appel à Projets, et aux porteurs de projet de solliciter un regard extérieur,
- à s'inscrire dans une **démarche d'échanges et de transparence** autour du projet vacances,
- à accompagner une **action respectant l'intégrité et la dignité** des individus.
- à **respecter les délais de retour** des informations de bilan (quantitatifs, qualitatifs, financier, etc).

CONVENTION D'ENGAGEMENT APPEL A PROJETS FAMILLE

Entre les soussignés :

d'une part,

VACANCES OUVERTES,

association loi 1901 agréée par le Ministère de la Jeunesse et des Sports et organisme de formation enregistré auprès de la Préfecture de la Région d'Ile-de-France,

sise : Immeuble Le Méliès - 261 rue de Paris,

93100 Montreuil-sous-Bois,

représenté(e) par : M. Marc PILI

Délégué Général

ci-après désignée comme l'association Vacances Ouvertes.

et d'autre part,

Nom de la structure :

.....

.....

sis(e) : adresse :

.....

représenté(e) par : Nom du responsable :

.....

Fonction :

ci-après désigné(e) comme le "Contractant".

Article 1^{er} : Objet de la convention

La présente convention a pour objet de préciser les engagements respectifs de l'association Vacances Ouvertes et du Contractant dans le cadre de l'Appel à Projets Famille.

L'Appel à Projets Famille, proposé par l'Association Vacances Ouvertes avec le soutien de l'Agence Nationale pour les Chèques-Vacances (ANCV), a pour objectif de **Contribuer au départ en vacances des familles/personnes qui en sont exclues.**

L'Agence Nationale pour les Chèques-Vacances met à la disposition de Vacances Ouvertes des Aides aux Projets Vacances financées par les excédents de gestion dégagés par l'activité commerciale de l'ANCV.

Article 2 : Descriptif de l'offre proposée par Vacances Ouvertes

Soutien financier

L'association Vacances Ouvertes propose pour chaque projet sélectionné par le Contractant, un soutien financier, délivré sous forme de **Chèques-Vacances**. Les projets seront sélectionnés suite à une instruction téléphonique et une présentation à un comité d'engagement. Le montant de Chèques-Vacances attribué l'est **pour le projet précis examiné lors de l'instruction** (budget total – nombre de personnes). **Tout changement doit être mentionné à l'association Vacances Ouvertes.**

L'association Vacances Ouvertes s'engage à notifier sa décision dans un délai de deux semaines après l'étude du projet par le comité d'engagement. Le versement est conditionné à la réception de la dotation annuelle en Chèques-Vacances de l'ANCV.

Soutien méthodologique :

Ateliers d'échange de pratiques

L'association Vacances Ouvertes organise dans le cadre de l'Appel à Projets Famille des **ateliers d'échanges de pratiques : 2 journées par an**. Ces ateliers sont destinés aux bénévoles et aux professionnels désignés comme **"réfèrent du projet"** et/ou **"engagé"** dans le projet vacances dans la structure partenaire de l'opération. Ils sont

conçus en fonction de l'ancienneté dans l'Appel à Projets Famille.

Pour les structures qui participent depuis moins de deux années au dispositif ou pour les nouveaux référents : la participation aux ateliers est obligatoire.

Pour les référents qui participent depuis plus de deux années au dispositif : la participation à un atelier thématique est proposée et la participation aux ateliers d'échanges de pratiques peut se poursuivre.

Article 3 : Public bénéficiaire de l'aide et types de séjours pouvant être financés

Conditions d'éligibilité du public à l'aide

Ce dispositif s'adresse aux familles et/ou aux personnes seules nécessitant un accompagnement financier et/ou méthodologique pour accéder aux vacances.

Les personnes bénéficiant des Chèques-Vacances doivent pouvoir justifier d'un revenu plafonné.

Ce critère s'apprécie à l'aide d'un plafond de ressources fixé par l'ANCV et explicité sur le site Internet de l'association Vacances Ouvertes :

Les référents du projet s'engagent à conserver les justificatifs de ressources des familles / personnes soutenues pendant une durée de 5 années et les mettre à disposition de l'ANCV si nécessaire.

Séjours pouvant être financés

Pour être soutenus, les projets de vacances doivent porter sur un **séjour se déroulant en France ou dans un pays de l'Union Européenne**. Les vacances doivent être d'une **durée minimale de 5 jours et 4 nuits (3 jours et 2 nuits pour la Région Aquitaine)**. Le projet peut être individuel ou collectif.

La **sélection des familles / personnes devant bénéficier de cette aide est opérée par le Contractant**, sous son entière responsabilité.

Article 4 : Engagements des structures partenaires

Le Contractant s'engage au respect des points suivants :

- engagement de qualité dans l'aide aux vacances

des familles / personnes, dans un esprit conforme à la charte de l'association Vacances Ouvertes (disponible sur le site www.vacances-ouvertes.asso.fr ou sur demande)

- participation du référent du projet et/ou des relais impliqués à l'atelier d'échange de pratiques obligatoire
- attribution des aides financières conformément aux critères d'éligibilité du public et des séjours, définis à l'article 3
- transmission auprès des bénéficiaires les informations concernant l'Agence Nationale pour les Chèques Vacances ;
- renvoi régulier des justificatifs d'attribution (Projet Vacances, documents administratifs, bilans des années précédentes, rapport d'utilisation des Chèques-Vacances)
- conserver pendant 5 ans les justificatifs de ressources
- **Attention** : vous ne pouvez faire appel qu'à une seule tête de réseau ANCV pour obtenir des Aides aux Projets Vacances. **Ces dernières ne sont pas utilisables pour des séjours Bourse Solidarité Vacances (BSV).**

Article 5 : Conditions de versement et de rétrocession des aides.

La somme correspondant à la subvention au projet attribuée (tel qu'indiqué à l'article 2 de la présente convention) sera adressée sous pli sécurisé au Contractant en un envoi.

Pour toutes les structures, cet envoi n'interviendra qu'après réception par l'association Vacances Ouvertes de la présente convention en deux exemplaires dûment signés ainsi que de l'adhésion annuelle à l'association Vacances Ouvertes et les pièces administratives demandées.

Les Chèques-Vacances non utilisés devront être retournés à l'association Vacances Ouvertes, sous pli sécurisé, au plus tard le **2 Décembre 2012**. Les Chèques-Vacances non utilisés lors de l'exercice en cours ne pourront être utilisés pour l'année n+1.

Fait en double exemplaire, à, le

Pour le "Contractant"
(nom et qualité du signataire + cachet)

Pour l'Association Vacances Ouvertes
Marc PILI, Délégué général

QUELQUES REPÈRES...

- 312 structures ont bénéficié de Chèques-Vacances ANCV redistribués par Vacances Ouvertes pour 2 500 familles soit plus de 9 900 personnes (dont plus de la moitié d'enfants).
- 62 % des familles partaient pour la première fois. 62% sont parties en séjour collectif.
- Le coût moyen du séjour était de 42 € par jour et par personne (hébergement, alimentation, transports, loisirs, assurances).
- Moyenne de durée des séjours 2011 : 8,56 jours.
- 27 % des financements sont apportés par les CAF et MSA.
- 25 % sont apportés directement par les familles (hors bons vacances et éventuelles actions d'autofinancement), soit environ 11,50 € par jour et par personne.
- 20 % proviennent des Chèques-Vacances ANCV, via Vacances Ouvertes (il s'agit d'une moyenne, certaines familles qui ne sont pas aidées ou plus aidées par les CAF touchent un financement plus important)
- 33 % des familles partent en village vacances, 43 % en camping.
- 65 % des personnes partent à la mer.
- 52 % des familles partent en transport collectif routier (autocar et minibus).

QUI CONTACTER POUR PLUS DE RENSEIGNEMENTS ?

Au national :

familles@vacances-ouvertes.asso.fr

Pour l'Aquitaine :

Céline FOURTEAU : 06 08 54 34 16
cfourteau@vacances-ouvertes.asso.fr

Pour le Nord-Pas de Calais et la Picardie :

Coralie CARON : 03 20 39 40 19
ccaron@vacances-ouvertes.asso.fr

Pour le Poitou-Charentes :

Sandrine VIGOUROUX : 05 49 47 10 11
svigouroux@vacances-ouvertes.asso.fr

N'oubliez-pas :

**de vous inscrire à l'appel à projets
avant le 31 janvier 2012**

**d'envoyer votre projet par mail uniquement
avant le 30 mars 2012**

**de remplir le questionnaire ANCV en ligne
sur APV Web
avant le 21 septembre 2012**

**d'envoyer vos bilans
par courrier ou par mail
avant le 15 novembre 2012**

Pour information, les conditions d'utilisation des Chèques-Vacances et la liste des structures qui les acceptent sont disponibles sur le site Internet :
<http://www.ancv.com>

Ce présent document est uniquement disponible sur notre site internet :
www.vacances-ouvertes.asso.fr/familles



Immeuble Le Méliès
261 rue de Paris
93100 Montreuil-sous-Bois

Tél : 01 49 72 50 30
Fax : 01 49 72 79 23
bienvenue@vacances-ouvertes.asso.fr

En partenariat avec :

